

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 31

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 27/04/2016

Objet de la délibération : approbation du régime indemnitaire pour agent non titulaire de la fonction publique territoriale

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Luriecq, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Lenoble, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berliet, Bernard Bonnet, Annie Mallard, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Gilbert Soulier excusé a donné procuration à Iwan Mayet

Jean Louis Jayol a donné procuration à Annie Mallard

Hervé Béal a donné procuration à Josette Folleat

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Jean Marc Sardat

Jacques Blanchard

Bernard Fournier

Annie Grégoire

Christian Barjon,

Secrétaire de séance : Evelyne Chouvier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016051-DE	Contre	Abstentions
31	0	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016

Monsieur le Président indique que suite aux nécessités du bon fonctionnement de l'office de tourisme, Madame Claire Plessy agent non titulaire de la fonction publique territoriale assure un travail dominical régulier et également la permanence à l'office de tourisme certains jours fériés.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve pour cet agent le versement :

- De l'indemnité pour travail dominical régulier,
- De l'indemnité pour service de jour férié.
- Autorise le Président à signer les états correspondants.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Jean Soleymieux,
Le 4/05/2016

Le Président

Iwan Mayet



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160504-2016051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2016